

Propriété des productions scientifiques : aspects juridiques

Antoine LATREILLE



I. Les principes de base du droit d'auteur = le droit positif

A. La protection

- *Sur la création de forme*
- *Sans prise en compte de la destination*
- *Sans formalité*
- *Temporaire*

I. Les principes de base du droit d'auteur = le droit positif

B. Le bénéficiaire

- *Principe*
- *Exception agents publiques et logiciels*
- *Exception à l'exception pour les chercheurs*

II. Les réactions possibles pour faciliter la diffusion des productions scientifiques

A. Supprimer le droit d'auteur

■ *Difficultés philosophiques*

- *Droit naturel*
- *Droit sur l'investissement*

■ *Difficultés juridiques*

- *Quasi droit de l'homme*
- *Conventions internationales*

II. Les réactions possibles pour faciliter la diffusion des productions scientifiques

B. Créer de nouvelles limites

- *Portée nécessairement limitée*
- *Complexité de mise en œuvre*

II. Les réactions possibles pour faciliter la diffusion des productions scientifiques

C. Développer la licence légale

II. Les réactions possibles pour faciliter la diffusion des productions scientifiques

D. User de la liberté contractuelle

- *Des licences « propriétaires » raisonnables*
- *Des licences « libres »*
 - *(presque) compatibles avec le droit d'auteur*
 - *Plus difficilement entre elles*